

2024-055

**MODIFICATION DES RÈGLES DE  
CIRCULATION  
17 cours des Quais  
Restaurant « Bateaux sur l'eau »  
Le lundi 11 mars 2024**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du restaurant « Bateaux sur l'eau », représentée par Monsieur JANOT Emmanuel, en date du 11 mars 2024,

Considérant les travaux de curage des bacs dégraisseurs par l'entreprise « Vidange de la Ria »,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

Le lundi 11 mars 2024 de 8H00 à 12H00, l'entreprise « Vidange de la Ria » effectuera le curage des bacs dégraisseurs au restaurant « Bateaux sur l'eau », 17 cours des Quais. En raison des travaux d'intervention, l'emplacement de parking devant « L'escale Gourmande » sera interdit au stationnement du dimanche 10 mars à partir de 19H00 jusqu'au lundi 11 mars 2024 à 12H00.

### ARTICLE DEUXIEME

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

### ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- L'entreprise « Vidange de la Ria »
- Service de communication

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 04 mars 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : **12 MARS 2024**